



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 mars 2025

2025-03-05

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi onze mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire
Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,
Conseillers,
Absent excusé et représenté : Maryline Rivollet (Représentée par Fabien Gallice) Léa Mollier (Représentée par Estelle Milani)
Absents non excusés et non représentés :
Secrétaire de séance Karine Mollier

Date de la convocation : 04/03/2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet : Délibération comptable Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57, adoptée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la commune l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédié aux dépenses imprévues).

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'Appliquer la fongibilité des crédits sur le budget de l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,
Le 11 mars 2025.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

Maire,
Cédric Milani

